



*Liberté - Égalité - Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFET DU RHONE

Direction départementale  
de la protection des populations

*Lyon, le 25 AVR. 2018*

Service protection de l'environnement  
Pôle installations classées et environnement

Dossier suivi par Sylvie PIESSAT  
☎ : 04 72 61 37 86  
E-mail : ddpp-pe@rhone.gouv.fr

Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint le récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de transport par route de déchets dangereux.

Pour vous permettre d'en conserver une copie à bord de chaque véhicule affecté à ce transport, vous en trouverez ci-joint **1 exemplaire** certifié conforme numéroté.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la directrice départementale,  
Adjointe au chef de service

Laurence DUBOIS GALIERE

WEEEFUND  
97 rue Octavie  
69100 VILLEURBANNE

Adresse : 245 rue Garibaldi 69422 Lyon cedex 03 - ☎ : 04 72 61 37 00 - Fax : 04 72 61 37 24 - Mail : ddpp@rhone.gouv.fr  
Horaires d'ouverture: du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00



PRÉFET DU RHONE

Direction départementale  
de la protection des populations du Rhône

Service protection de l'environnement  
Pôle installations classées et environnement

Dossier suivi par : Sylvie PLESSAT

☎ : 04 72 61 37 86

✉ ddpp-pe@rhone.gouv.fr

**RECEPISSE DE DECLARATION  
POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE DE TRANSPORT  
PAR ROUTE DE DECHETS**

Le Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Est,  
Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône,

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.541-7 et L.541-8 et R.541-49 à  
R.541-61 ;

DÉLIVRE à la société WEEFFUND dont le siège social se situe, 97 rue Octavie 69100  
VILLEURBANNE ;

RÉCÉPISSÉ de sa déclaration en date du 13 avril 2018 relative à son activité de transport par  
route de **déchets dangereux** ;

RÉCÉPISSÉ n° **1087** délivré à LYON, le **25 avril 2018** ;

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle, en  
application de l'article R.541-53 du code de l'environnement relatif au transport par route, au  
négoce et au courtage de déchets.

La validité de ce récépissé est **de 5 ans**.

Pour la directrice départementale,

Adjointe au chef de service

LAURENCE MATHOU-GALLIERE



**COPIE**

L 61

PRÉFET DU RHONE

Direction départementale  
de la protection des populations du Rhône

Service protection de l'environnement  
Pôle installations classées et environnement

Dossier suivi par : Sylvie PLESSAT

☎ : 04 72 61 37 86

ddpp-pe@rhone.gouv.fr

**RECEPISSE DE DECLARATION  
POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE DE TRANSPORT  
PAR ROUTE DE DECHETS**



Le Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Est,  
Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône,

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.541-7 et L.541-8 et R.541-49 à  
R.541-61 ;

DÉLIVRE à la société WEEEFUND dont le siège social se situe, 97 rue Octavie 69100  
VILLEURBANNE ;

RÉCÉPISSÉ de sa déclaration en date du 13 avril 2018 relative à son activité de transport par  
route de **déchets dangereux** ;

RÉCÉPISSÉ n° **1087** délivré à LYON, le **25 avril 2018** ;

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle, en  
application de l'article R.541-53 du code de l'environnement relatif au transport par route, au  
négoce et au courtage de déchets.

La validité de ce récépissé est **de 5 ans**.

Pour la directrice départementale,

Adjointe au chef de service

LAURENCE MAQUOU-GALLIERE

**CERTIFIÉ CONFORME  
A L'ORIGINAL**